PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024 à 18h30

Convocation du 1 juillet 2024

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents: Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique

GIRARD, Philippe VARIN, Anne MAYER, Frédéric BRUERE et Magalie MARTIN.

Absents: Christophe GAIGNON, Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND, Vincenzo

AGRELO et Yvonne FREMONT.

Bon pour pouvoir: Néant

Ordre du jour :

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les sujets suivants :

- Limitation de vitesse « Route du Doreur / La Baraudière »,
- Admission en non-valeur créance éteinte,
- Questions diverses

DCM 2024-30 MODIFICATION DE LA VITESSE « ROUTE DU DOREUR »

Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter la vitesse « Route du Doreur lieu-dit la Baraudière » actuellement à 30 km/h et de la passer à 50 km/h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 7 voix pour et 1 voix contre d'augmenter la vitesse « Route du Doreur » actuellement de 30 km/h et de la passer à 50 km/h à compter de ce jour. Un arrêté sera établi pour formaliser cette modification.

<u>DCM 2024-31 ADMISSION EN NON-VALEUR- CREANCES ETEINTES</u> Années 2021 et 2022 pour un montant de 5.74 euros

Sur proposition de Monsieur le Comptable Public par courrier explicatif du 28 mai 2024, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°2021-R-10-24-1 et 2022-R-6-10-1 de l'exercice 2021 et 2022 pour l'admission en non-valeur-Créance éteinte pour un montant de 5.74 euros (cinq euros et soixante-quatorze centimes)

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 5.74 euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget au compte 6542 de l'exercice en cours de la commune.

Madame le Maire précise que l'ensemble des élus est défavorable à ce principe pour régler la dette.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur Dominique GIRARD, premier adjoint présente trois devis concernant la voirie.

Des travaux doivent être effectués avant le transfert des eaux pluviales au 1^{er} janvier 2026 à la « Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire » et d'autres travaux sont nécessaires sur certains pour l'entretien de la voirie de la commune.

Les travaux envisagés :

- Le cimetière pour écoulement de l'eau lors de fortes pluies,
- Les fossés,
- Les trottoirs mairie,
- Le Bas Sion,
- La Route du Doreur.

En raison du montant des devis il est décidé de ne faire qu'une partie des travaux afin de ne pas dépasser le montant budgétisé.

Les devis de la société DJTP (Dejonghe Travaux Publics) sont retenus étant les moins élevés. Il va être demandé de faire établir un autre devis regroupant tous les travaux à réaliser sur la commune pour l'année 2024.

Le conseil municipal souhaite effectuer les travaux les plus urgents, c'est-à-dire le cimetière, les fossés, les trottoirs mairie et une partie de la Route du Doreur.

AMENAGEMENT DE LA « ROUTE DES LOGES »

Madame le Maire rappelle qu'un aménagement de la « Route des Loges » est en cours d'étude afin de réduire la vitesse des véhicules.

Elle propose de modifier l'aménagement actuel en changeant les plots de place, en installant une écluse et en créant des emplacements de parking (voir plan joint).

Il est prévu deux emplacements de 3 places de parking « Route des Loges ». Cet aménagement se ferait à cheval sur le trottoir en laissant un chemin pour les piétons.

EPAREUSE

Monsieur Dominique GIRARD, premier adjoint, informe le conseil municipal que l'achat de l'épareuse a été annulé étant donné qu'elle ne pourra pas s'adapter au tracteur de la mairie.

En effet celui-ci n'est pas assez puissant pour supporter un matériel comme l'épareuse.

La mairie envisage de trouver un tracteur d'occasion dans un premier temps plus puissant pour pouvoir fixer l'épareuse qui était prévue.

LANDES COMMUNALES

Le reboisement des parcelles n'a pas fonctionné en 2023 avec une facture de 15.000,00 € environ. Une clôture avait été jugée nécessaire mais en raison de son coût, elle a été abandonnée.

PORTIQUE SALLE CULTURELLE ET DE LOISIRS

Suite au sinistre de la salle de loisirs en date du 27 mai dernier, deux devis ont été demandés afin d'effectuer le remplacement du portique de la salle culturelle et de loisirs.

En effet un véhicule de la société Thiriet avait percuté le portique et descellé ce dernier du macadam. Nous attendons à ce jour le retour de l'assurance pour valider le devis le moins cher. En attendant le portique a été réparé provisoirement et remis en place pour les futures locations de la salle.

AMENAGEMENT DE LA CUISINE DU GÎTE

Madame le Maire souhaiterait aménager la cuisine du gîte touristique car elle n'est pas adaptée à la capacité d'accueil, soit 15 personnes.

Il s'agit d'installer des plaques plus grandes, une plancha dans un premier temps.

Ultérieurement l'agencement serait modifié avec un plan de travail plus grand, l'achat d'un lavevaisselle. La fermeture en bois accordéon serait retirée pour une utilisation plus pratique des lieux. Une étude est en cours afin de minimiser les coûts et répondre aux besoins des locataires.

PLANTATIONS D'ARBRES A LA SALLE CULTURELLE ET DE LOISIRS

Madame le Maire propose au conseil municipal de faire une réunion avec la commission embellissements afin d'évaluer le coût et choisir les essences qui conviendraient le mieux pour la plantation d'arbres.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire subventionne ces projets jusqu'en 2026.

Monsieur Frédéric BRUERE est ajouté à la commission embellissements.

Une réunion aura lieu lundi 22 juillet à 19 heures.

RENOVATION DE l'ECOLE

Le projet de rénovation énergétique est toujours en étude.

Une analyse est en cours de réalisation par la Trésorerie de Saumur pour savoir si le projet est réalisable. La société CRESCENDO a revu le montant du devis à la baisse pour effectuer les rénovations les plus urgentes.

A ce projet s'ajouterait l'installation du chauffage thermique non compris dans le devis de CRESCENDO.

Nous devrions avoir la réponse de la Trésorerie pour la prochaine réunion de conseil municipal en septembre prochain.

CONGRES DES MAIRES

Madame le Maire informe le conseil municipal que le congrès des Maires aura lieu cette année du « 19 au 21 novembre à Paris, porte de Versailles ».

Elle demande à son conseil si certains d'entre eux sont intéressés pour y participer.

Un mail sera envoyé aux élus pour plus d'informations sur cette manifestation.

Une réponse est souhaitée en septembre lors du prochain conseil municipal.

DON DU SANG

Il aura lieu mercredi 17 juillet à la salle culturelle et de loisirs de 16 h à 19 heures.

PERMANENCES DE LA SALLE DES FETES ET GITE EQUESTRE

Un point est effectué sur les prochaines réservations.

Le contrat de location sera modifié pour préciser que tout feu d'artifice tiré sera pénalisé d'une amende de 100 €. Il est actuellement stipulé dans le contrat qu'il est interdit de faire des feux d'artifice en raison des bois et du risque d'incendie. Il s'avère que régulièrement les locataires ne tiennent pas compte de cette interdiction.

La séance est levée à 20h10. La prochaine réunion est prévue lundi 2 septembre à 19h00.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Remarque

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal le : 2 se pte 2024

Mise en ligne le: 3 septembre 2024